SESSION 2018
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
E6 SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION

Série : STAV

Durée : 120 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 3 pages

DOCUMENT JOINT EN ANNEXE :
***« L'agriculture, actrice première de nos territoires »*, PARC-*Le magazine des parcs naturels régionaux*, Septembre 2016, n°78**

SUJET

THÈMES : Territoire, agriculture, espaces naturels

PREMIÈRE PARTIE (7 points)

1. Le document fait référence au marché.

1.1. Définir la notion de marché. ***(1 point)***

1.2. Selon le document, « *certains (agriculteurs) connaissent des difficultés économiques liées au marché mondial* ».
Expliquer le lien entre ces « *difficultés économiques* » et le « *marché mondial* ». ***(1 point)***

2. Dans le document, il est question de « *revenu* » et de « *retraite* » des agriculteurs.

2.1. Préciser ce qui compose le revenu d'un ménage. ***(1 point)***

2.2. Expliquer pourquoi le revenu des agriculteurs est considéré comme un revenu mixte. ***(1 point)***

2.3. Présenter le mécanisme principal du financement des retraites en France. ***(1 point)***

3. Toujours selon le document, « *Les valeurs que portent les Parcs les conduisent naturellement à promouvoir une agriculture à dimension humaine (…) créatrice de valeur ajoutée (…)* ».

3.1. Définir la notion de valeur ajoutée. ***(1 point)***

3.2. Présenter deux façons pour une entreprise agricole d'augmenter sa valeur ajoutée. ***(1 point)***

DEUXIÈME PARTIE (7 points)

4. Selon le document : « *des terres agricoles continuent à disparaître sous le bitume et les pavillons* ».
Cette phrase fait référence à la notion de conflit d'usage.
Présenter, de façon précise, un autre exemple de conflit d'usage rencontré sur un territoire rural.
(1 point)

5. Le document montre que les espaces ruraux assurent différentes fonctions.
Présenter et illustrer quatre fonctions différentes des espaces ruraux. ***(2 points)***

6. Dans les PNR (ou ailleurs), il existe des sites Natura 2000. Expliquer l'origine et le rôle de ces sites.
(1 point)

7. Proposer deux mesures issues du second pilier de la PAC (Politique Agricole Commune) qui vont dans le sens de l'action des PNR en faveur de l'agriculture. Justifier le choix de ces mesures. ***(2 points)***

8. Dans le document, il est fait référence aux « *documents d'urbanisme* ». Préciser leur rôle sur une commune. ***(1 point)***

TROISIÈME PARTIE (6 points)

Dans un développement structuré d'une vingtaine de lignes ou dans un tableau, présenter, de manière précise et argumentée, les avantages et les inconvénients du développement d'une agriculture plus soucieuse de son environnement pour les agriculteurs, les résidents et le territoire. (Six éléments sont attendus au total).

DOCUMENT

L'agriculture, actrice première de nos territoires

Sans agriculture, il n'y aurait pas de territoires ruraux, donc pas de Parcs Naturels Régionaux non plus.
Les agriculteurs constituent la base de l'économie du territoire et le socle de son identité. Les 51 Parcs comptent au total 58 000 exploitations, soit 11 % des exploitations françaises qui agissent directement sur l'alimentation, la santé, le paysage, le foncier, l'aménagement du territoire, le tourisme, l'énergie, le climat… Autant dire que pour les Parcs, l'agriculture est une préoccupation importante et quotidienne. Or, cette agriculture connaît globalement des difficultés et des tendances inquiétantes : beaucoup d'exploitants partent à la retraite et peinent à trouver un successeur, certains connaissent des difficultés économiques liées au marché mondial ; des productions s'industrialisent, et des terres agricoles continuent à disparaître sous le bitume et les pavillons. Le nombre d'agriculteurs ne cesse donc de diminuer, le revenu de certains aussi.
Pourtant, de belles dynamiques apparaissent.

Quelle agriculture voulons-nous?

Les valeurs que portent les Parcs les conduisent naturellement à promouvoir une agriculture à dimension humaine, à la fois créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, soucieuse de la préservation des savoir-faire locaux, des ressources naturelles, de la biodiversité et de notre santé de consommateur. On retrouve ces exigences dans la notion récente d'« agroécologie ». (...)

Développer des systèmes alimentaires territorialisés

(...) C'est ainsi que le Parc du Luberon développe les repas à base de produits locaux dans les cantines de 29 communes du territoire et qu'il valorise ces produits sur un site Internet dédié.
Autour de Grenoble-Alpes Métropole, les Parcs de Chartreuse et du Vercors ont décidé de participer au chantier qui vise à mettre en synergie les projets agricoles et alimentaires de huit territoires différents. Après un diagnostic participatif mené avec tous les acteurs concernés (agriculteurs, chambres consulaires, syndicats agricoles, etc.), ils s'engagent aujourd'hui à favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et de l'emploi en agriculture ; ils s'engagent aussi à augmenter la part des productions locales dans les assiettes.

Développer les marques, labels et signes officiels de qualité

C'est une manière de reconnaître les savoir-faire des producteurs locaux et d'apporter de la valeur ajoutée à leurs produits. La marque Valeurs Parc naturel régional est elle-même parfois une première étape vers d'autres démarches de qualité. Mais les Parcs favorisent aussi le développement des labels Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Protégée ou Indication Géographique Protégée. Ils profitent de ces labels pour développer des filières de production Locales, évidemment.
Dans les Caps et Marais d'Opale, quelques cultivateurs de la carotte de Tilques ont décidé de regrouper tous les producteurs de ce produit bien particulier dans une association qui va lancer les démarches d'obtention d'une IGP avec l'aide du Parc. Cette démarche fait suite à un marquage « Valeurs Parc naturel régional ».

Préserver les terres agricoles, faciliter les installations

Dans ce domaine, il s'agit de lutter contre l'utilisation des terres agricoles pour la construction de zones pavillonnaires. Il s'agit aussi de réhabiliter les parcelles abandonnées ou les friches. Les éleveurs qui prennent leur retraite ont du mal à trouver repreneur, mais les maraîchers bio qui veulent s'installer en périurbain ont beaucoup de mal à trouver des terres cultivables à des prix raisonnables. Paradoxe apparent. En réponse à ces difficultés, les Parcs aident les projets d'installation. Ils inscrivent la préservation du foncier agricole dans leurs chartes et dans les documents d'urbanisme. La charte du Parc du Pilat a décidé de maintenir, d'ici à 2025, 100 % de la surface agricole utile de 2011 ! Les Parcs créent également des zones agricoles protégées, des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), comme dans les Caps et Marais d'Opale ou le Pilat. Ils travaillent aussi avec les collectivités pour remettre des friches dans le circuit. Cela se fait dans le Haut-Jura, en Millevaches en Limousin, dans le Luberon…

Une agriculture qui enrichit l'environnement

Les Parcs sont persuadés qu'une agriculture qui s'appuie sur les atouts environnementaux, qui valorise et préserve les ressources naturelles a plus d'avenir que l'agrobusiness. Toute la difficulté est de convaincre qu'il faut aujourd'hui cultiver pour les générations futures et valoriser le « plus » environnemental. L'Avesnois s'est engagé sur 30 % de la surface en bio, et va y arriver par une action de concertation permanente avec tous les partenaires. En sept ans, la surface bio a progressé de 1 à 6 % et 23 nouvelles fermes sont passées en bio depuis le début de l'année. Le Vercors encourage la préservation de races locales bovines comme la Villarde, la Poule grise du Vercors ou le cheval de Barraquand. Dans les Alpilles, le programme Life fournit aux acteurs du monde agricole des formations gratuites sur les « agrosystèmes des Alpilles » qui permettent de faire le lien entre pratiques agricoles et biodiversité.